

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0450_PV_RD18_BELLEFONTAINE
Portant permission de voirie sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La nouvelle demande en date du 04 avril 2024 par laquelle l'entreprise SOBECA–LENT domiciliée, ZA Saint-Pierre 01240 LENT, représentée par Monsieur A. Noiville, pour le compte du SIDEC DU JURA, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de sécurisation et de renforcement dans l'emprise de la Route Départementale n° 18 « Au Petit Village » 39400 BELLEFONTAINE ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.

Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 2 AUTORISATION

Le bénéficiaire désigné dans la demande susvisée est autorisé à occuper le domaine public, RD18 – commune de BELLEFONTAINE, pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande et pour y maintenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement et sous chaussée entre le PR 03+0260 et le PR 04+0000.

Mode opératoire

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau secondaire

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 1 à 2 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 19 cm.
- G.B 2 sur 13 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau électrique EDF en BTS 3x150 AL+70AL, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD18 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **90 jours avec un démarrage à compter de la date fixée du commencement des travaux**. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant, calculé selon le barème approuvé le 23/04/2010 et actualisé le 1^{er} juin de chaque année, est fixé à 10,08 Euros selon le détail suivant :

NATURE DE L'OCCUPATION	QUANTITÉ	UNITÉ	TARIF	TOTAL
Occupation du sous-sol, réseau de tout type	42 ml	nombre de sections x nb de ml 3x42ml	0,080	10,08 €
				10,08 €

Barème approuvé par délibération n° 173 du 23 avril 2010, modifié par délibération n° 96 du 24 février 2012 (non-recouvrement des redevances d'occupation du domaine public inférieures à 100 €/an)

ARTICLE 9 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de quinze ans à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 10 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

ARTICLE 11 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence routière départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE .

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de BELLEFONTAINE pour informations

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION**EMETTEUR DE LA DEMANDE**

Entreprise / Adresse	Nom du responsable	☎	06 80 38 73 12
SOBECA 15 Boulevard des Mineurs 42230 Roche la Moliere	A. NOIVILLE	☒	04 77 93 61 45
Pour le compte de : SIDEC		Courriel	a.noiville@sobeca.fr
Date de la demande : 4/04/24			

PROPOSITION D'ARRÊTÉ

Rues : RD18	Type de travaux : Travaux de réseau secs + pavé à joints béton
du n° : "voir plan jointe"	au n° :
Période : du : 15/04/24	au : 7/06/24

NATURE DE L'ARRÊTÉ

- Stationnement interdit gênant
- Circulation restreinte sur **1** couloir(s) :
- dans les 2 sens
- dans le sens :
- alternée par feux alternée manuellement

→ préciser les emprises restant libres pour la circulation :

- rue barrée, circulation interdite sauf accès personnes autorisées

→ déviation par les rues :

- aménagement d'un cheminement piéton (minimum 1,4 m)

- autre(s) proposition(s) :

Date et signature :

4/04/24

SOBECA ROCHE LA MOLIERE

15 Boulevard des Mineurs
42230 ROCHE LA MOLIERE
Tél. 04 77 79 76 31 - Fax 04 77 93 61 45

Pièce(s) jointe(s) : plan si nécessaire, ...



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES , D'EQUIPEMENTS et de @.COMMUNICATION
DU JURA

1 rue Maurice Chevassu - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel: 03 84 47 04 12 - Fax: 03 84 24 81 54
energies.electricite@sidec-jura.fr

COMMUNE :
BELLEFONTAINE

Sécurisation et Renforcement
Au Petit Village

PLAN DE SITUATION

Coordination avec ORANGE

Echelle 1:10 000ème

Programme Travaux SIDEc 2023

N° ENEDIS:

Affaire SIDEc N°2022-06-016

Section du Cadastre : AM + AN

SOBECA

GRUPE FIRALP

SOBECA LENT
ZA Saint-Pierre
01240 LENT
Tél : 04 74 52 86 90

F					
E					
D					
C					
B					
A	APS	03/05/2023	ALONZO.P	THISS.J	
INDICE	MODIFICATION	DATE	nom: Dessine: Visa:	nom: Verifie: Visa:	nom: Approuve: Visa:

FOLIO N° 1/8

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

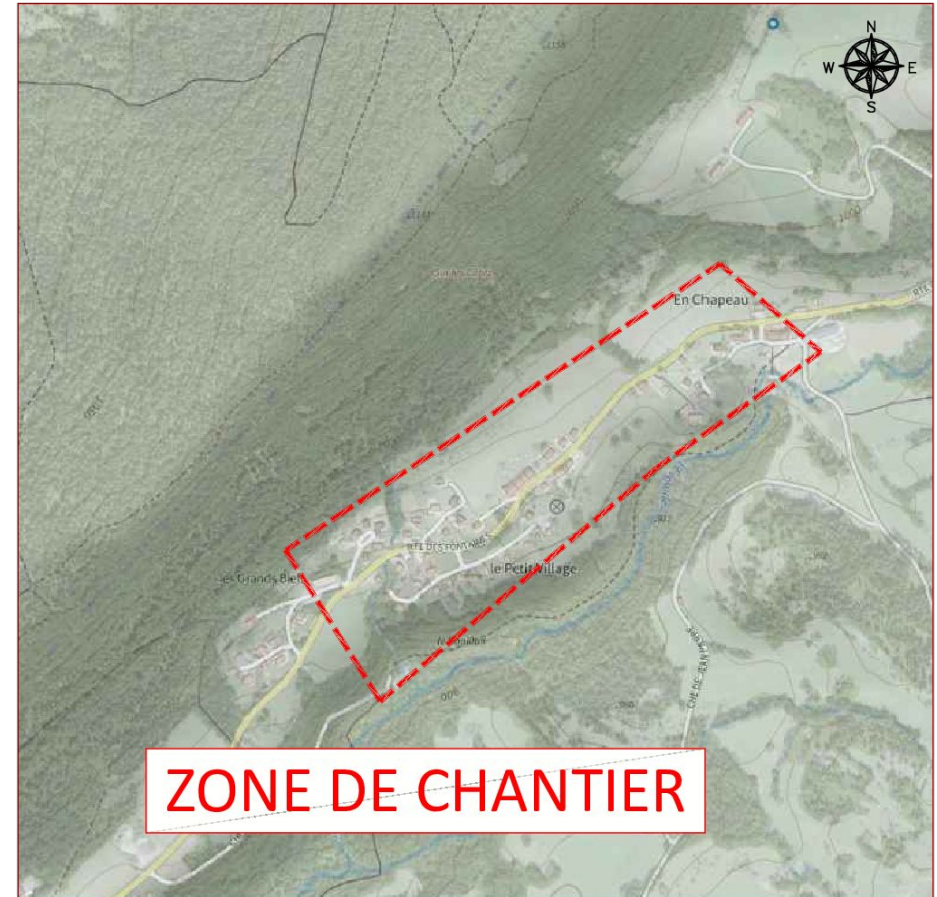
Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19-04-2024



ID : 039-223900010-20240419-ARR_2024_0450-AR

PLAN DE SITUATION AU 1/10 000



ZONE DE CHANTIER

Sécurisation et Renforcement Au Petit Village

PLAN DE POSE 2

Coordonateur : **mrc ORANGE**

Echelle 1:500ème

Programme Travaux SIDEC 2023	N° ENEDIS:
Affaire SIDEC N°2022-06-016	Section du Cadastre : AM + AN

SOBECA	F						
SOBECA LENT	E						
ZA Saint-Pierre	D						
01240 LENT	C						
Tél : 04 74 52 86 90	B						
	A	APS	03/05/2023	ALONZO P.	THISS J.		
	INDICE	MODIFICATION	DATE	NOM	INITIALES	DATE	
	FOLIO N° 4/8						

LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire
HTA Aérienne Existante
HTA Aérienne à Supprimer
HTS Souterraine à Construire
HTS Souterraine Existante
HTS Souterraine à Supprimer
FOURREAU POSE
BTA Aérienne à Construire
BTA Aérienne Existante
BTA Aérienne à Supprimer
Branchements Aériens 2P/1S
BTS Souterraine à Construire
BTS Souterraine Existante
BTS Souterraine à Supprimer

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN:
F.T.A Aérienne à Construire
F.T.A Aérienne Existante
F.T.A Aérienne à Supprimer
F.T.S Souterraine à Construire
F.T.S Souterraine Existante
F.T.S Souterraine à Supprimer
Ligne Abandon de réseau

LEGISLATION A POSER / EXISTANT / A DEPOSER

POSE :
1 Support béton 11 E 8
2 EA 2000
1 EAD 2000
4 RAS BT 240 Dépose/Repose
16 CDR/CT
1 Coffret EP Dépose/Repose
1 MALT
Fouille : 0.65x0.65x1.85

EXISTANT :
1 Module réseau 150
1 MALT

POSE :
1 Support béton 10 D 4
2 EAD 2000
2 RAS Brcht à reprendre
1 Lampe EP Dépose/Repose
RAS FT
Fouille : 0.55x0.4x1.5

EXISTANT :
1 Module réseau 150
1 MALT

POSE :
1 Support béton 10 E 8
2 EAD 2000
2 RAS Brcht à reprendre
1 Lampe EP Dépose/Repose
RAS FT
Fouille : 0.6x0.6x1.8

EXISTANT :
1 Support béton 10 D 6.5
1 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

POSE :
1 Support béton 10 D 4
1 ES 2000
1 RAS BT Dépose/Repose
1 CDR/CT
1 Coffret EP Dépose/Repose
1 MALT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

EXISTANT :
1 Support béton 10 D 6.5
2 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

POSE :
1 Support béton 10 D 6.5
2 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
1 RAS BT à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

EXISTANT :
1 Support béton 10 D 6.5
2 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

POSE :
1 Support béton 10 D 6.5
2 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
1 RAS BT à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

EXISTANT :
1 Support béton 10 D 6.5
2 EAD 2000
1 RAS Brcht à reprendre
RAS FT
Fouille : 0.6x0.55x1.5

I ELEMENT A POSER - Support

N ELEMENT A POSER - Support

J ELEMENT A POSER - Support

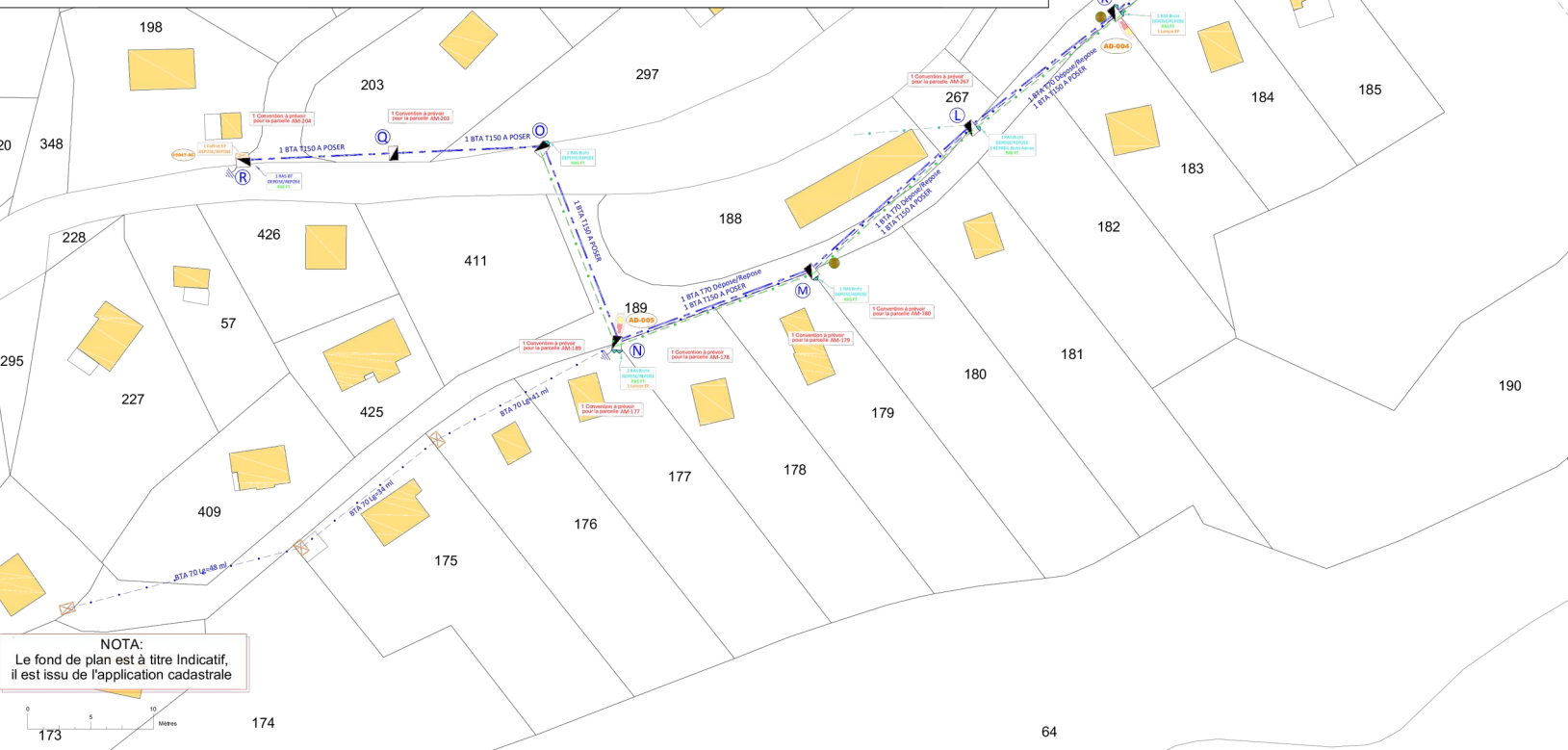
K ELEMENT A POSER - Support

L ELEMENT A POSER - Support

M ELEMENT A POSER - Support

TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN POSE

Pylô E.P.M.	Tranchée	Tranchée 490				Tranchée 500				Tranchée 517				Tranchée 527				Tranchée 537				Tranchée 547				Tranchée 557				C.P.
		Longueur Géométrique	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge	Surcharge			
AA B	35	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90		



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19-04-2024
ID : 039-223900010-20240419-ARR_2024_0450-AR

COMMUNE :
BELLEFONTAINE

Sécurisation et Renforcement
Au Petit Village

PLAN DE POSE 3

Coordination avec ORANGI

Echelle 1:200ème

Programme Travaux SIDEC 2023	N° ENEDIS:
Affaire SIDEC N°2022-06-016	Section du Cadastre: AM + AN

SOBECA GROUPE FINAL					
SOBECA LENT ZA Saint-Pierre 01240 LENT Tél : 04 74 52 86 90					
INDEXE	MODIFICATION	DATE	DESIGNATEUR	VERIFIEUR	DATE APPROBATION
A	APS	03/05/2023	ALONZO P	THISS J	
FOLIO N°5/8					

LEGENDE TRACE RESEAU

HTA Aérienne à Construire (---) **ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN ET SOUTERRAIN :**

HTA Aérienne Existante (---) **EPA Aérienne à Construire** (---)

HTA Aérienne à Supprimer (---) **EPA Aérienne Existente** (---)

HTS Souterraine à Construire (---) **EPA Aérienne à Supprimer** (---)

HTS Souterraine Existente (---) **EPS Souterraine à Construire** (---)

HTS Souterraine à Supprimer (---) **EPS Souterraine Existente** (---)

FOURREAU POSE (---) **EPS Souterraine à Supprimer** (---)

BT Aérienne à Construire (---) **BRANCHEMENT AERIEN ET SOUTERRAIN :**

BT Aérienne Existente (---) **BrchA Aérienne à Construire** (---)

BT Aérienne à Supprimer (---) **BrchA Aérienne Existente** (---)

Branchements Aériens FT/HS (---) **BrchA Aérienne à Supprimer** (---)

BTS Souterraine à Construire (---) **BrchS Souterraine à Construire** (---)

BTS Souterraine Existente (---) **BrchS Souterraine Existente** (---)

BTS Souterraine à Supprimer (---) **BrchS Souterraine à Supprimer** (---)

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :

F.T.A Aérienne à Construire (---) **Boîte HTS à poser** (●)

F.T.A Aérienne Existente (---) **Boîte HTS existante** (●)

F.T.A Aérienne à Supprimer (---) **Boîte HTS à supprimer** (●)

F.T.S Souterraine à Construire (---) **Boîte EP existante** (●)

F.T.S Souterraine Existente (---) **Remontées aéro-souterraine HTA** (---)

F.T.S Souterraine à Supprimer (---) **Remontées aéro-souterraine HTA** (---)

Ligne Abandon de réseau (---) **Remontées aéro-souterraine Telecom** (---)

Remontées aéro-sout. EP (---) **Remontées aéro-souterraine Telecom** (---)

SYMBLES FT : FT (---) FT2 (---) FT3 (---) FT4 (---) FT5 (---) FT6 (---) FT7 (---) FT8 (---) FT9 (---)

Chambres F.T. (---) **Regard 30x30** (---) **Poteau FT** (---)

SUPPORTS EN POSE

SUPPORTS EXISTANTS

SUPPORTS A DEPOSER

ACCESSOIRES

COFFRETS EN POSE

COFFRETS EXISTANTS

COFFRETS A DEPOSER

POSTE :

Luminaire du Réseau Eclairage public :

A ELEMENT EXISTANT : REMBT 300
EXISTANT : 1 Module réseau 150
1 MALT

A ELEMENT A POSER : REMBT 300
POSE : 1 Module réseau 150
1 MALT

A ELEMENT A POSER : REMBT 300
DEPOSE : 1 Module réseau 150
1 MALT

C ELEMENT A POSER : REMBT 450
POSE : 1 Enveloppe REMBT 450
1 Jeu de Barre - 9 plages
1 Module Réseau BT 150 vers D
1 Module Réseau BT 150 vers E
1 Module Réseau BT 150 vers F
1 Module Brcht Mono non-protégé vers C1
1 MALT

F ELEMENT A POSER : Boîte
POSE : 1 Boîte de Dérivation

E1 ELEMENT A POSER : Coffret de Branchement
POSE : 1 Coffret de branchement En saillie

F1 ELEMENT A POSER : Coffret de Branchement
POSE : 1 Coffret de branchement Encastré

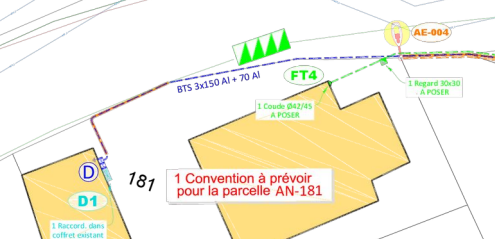


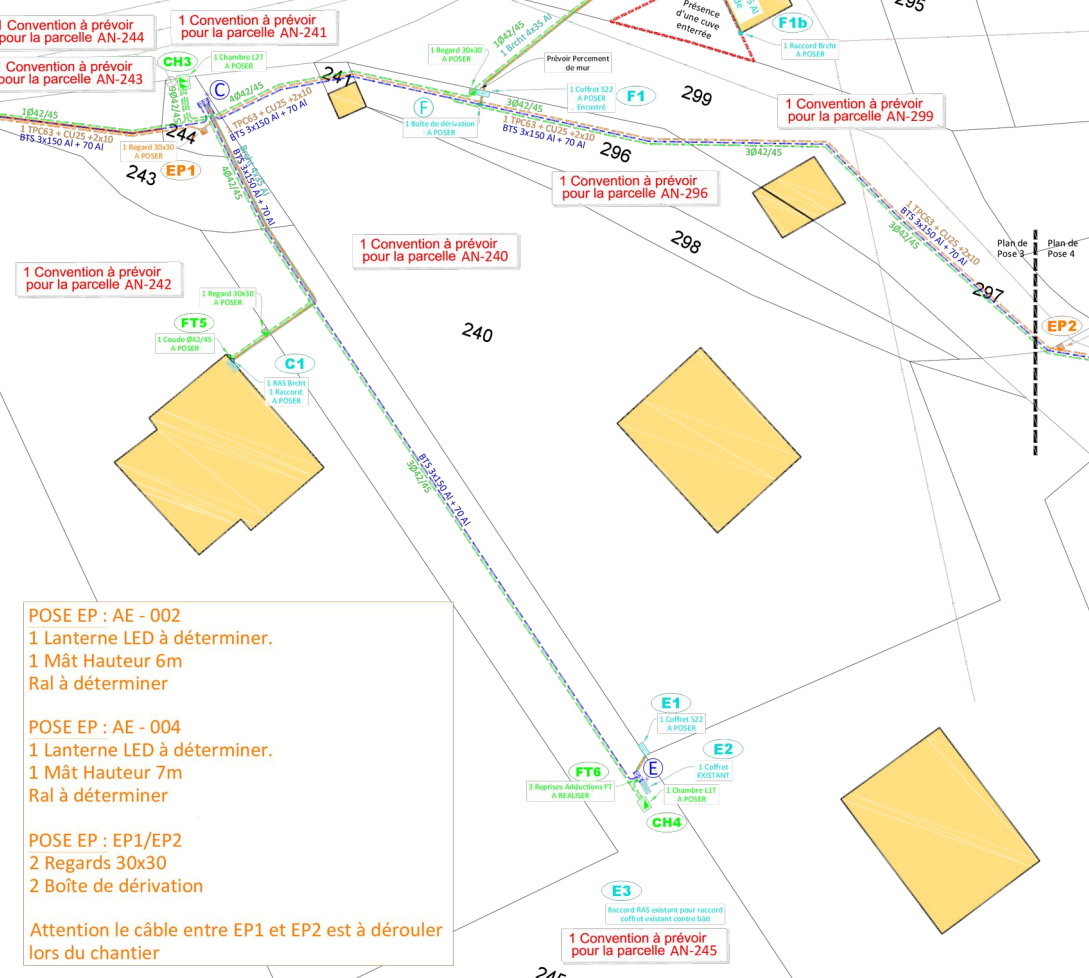
TABLEAU DE COMMUNICATION

Tronçon	Longueur Géométrique	Réseau Principal				Fourreaux						
		Tranchée 490	Tranchée 500	Tranchée 517	Fourreaux	F et p Fourreaux PVC 42/45	F et p Fourreaux PVC 50/50	Pose regard béton 30x30				
Prix R.P.U.	490	491	492	493	500	501	502	503	517	517	517	517
CH1 à CH2	34	8	5	5	5	5	3	102				
CH3 à CH4	65	7					2	198				
CH5 à CH5	124						2	402				
CH5 à H	48						3	144				
Sous-Total	282	10	8	5	5	5	12	846				
Adductions												
Prix R.P.U.	490	491	492	493	500	501	502	503	517	517	517	517
CH1 à FT1	15							2	30			
CH2 à FT2	6							1	1	1	1	1
CH2 à FT3	4							1	1	1	1	1
CH3 à FT4	32							1	32			
CH3 à FT5	28							1	28			
CH4 à FT6	2							1	6			
CH3 à FT7	45							1	45			
CH5 à FT8	19							1	19			
CH5 à FT9	24							1	24			
Sous-Total	175							1	12	194		5
TOTAL	457	10	8	5	5	5	1	24	1040			5

18n
NOTA:
Le fond de plan est à titre Indicatif,
il est issu de l'application cadastrale

TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN POSE

Tronçon	Tranchée 490					Tranchée 500					Tranchée 517					Fourreaux									
	Prix R.P.U.	Longueur Géométrique	Surface Tranchée	Surface Profondeur Tranchée	MV L'isol réseau	Prix R.P.U.	Longueur Géométrique	Surface Tranchée	Surface Profondeur Tranchée	MV L'isol réseau	Prix R.P.U.	Longueur Géométrique	Surface Tranchée	Surface Profondeur Tranchée	MV L'isol réseau	Prix R.P.U.	Longueur Géométrique	Surface Tranchée	Surface Profondeur Tranchée	MV L'isol réseau	Prix R.P.U.	Longueur Géométrique	Surface Tranchée	Surface Profondeur Tranchée	MV L'isol réseau
A B R	55	18				55	18				55	18				55	18				55	18			
C A D	55	5	1			55	5	1			55	5	1			55	5	1			55	5	1		
C A E	52	61				52	61				52	61				52	61				52	61			
C A F	133	72				133	72				133	72				133	72				133	72			
G A H	47	47				47	47				47	47				47	47				47	47			
I A R	291					291					291					291					291				
SOUS-TOTAL	643	176	1	16	17	173	156	43		352	10	18			380					306	76				





INDICE	MODIFICATION	DATE	DESIGNATION	POUR	PAR	REVISION
F						
E						
D						
C						
B						
A	APS	03/05/2023	ALONZO P	THISS J		

FOLIO N°6/8

LEGENDE TRACE RESEAUX	
HTA Aérienne à Construire	ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN ET SOUTERRAIN :
HTA Aérienne Existante	EPA Aérienne à Construire
HTA Aérienne à Supprimer	EPA Aérienne Existante
HTS Souterraine à Construire	HTS Aérienne à Supprimer
HTS Souterraine Existante	EPS Souterraine à Construire
HTS Souterraine à Supprimer	HTS Souterraine Existante
FOURREAU POSE	EPS Souterraine à Supprimer
BTA Aérienne à Construire	BRANCHEMENT AERIEN ET SOUTERRAIN :
BTA Aérienne Existante	BrcHA Aérienne à Construire
Branchements Aériens 2P15	BrcHA Aérienne Existante
BTS Souterraine à Construire	BrcHS Aérienne à Supprimer
BTS Souterraine Existante	BrcHS Souterraine à Construire
BTS Souterraine à Supprimer	BrcHS Souterraine Existante
	BrcHS Souterraine à Supprimer
RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :	
F.T.A Aérienne à Construire	
F.T.A Aérienne Existante	
F.T.A Aérienne à Supprimer	
F.T.S Souterraine à Construire	
F.T.S Souterraine Existante	
F.T.S Souterraine à Supprimer	
Ligne Abandon de réseau	

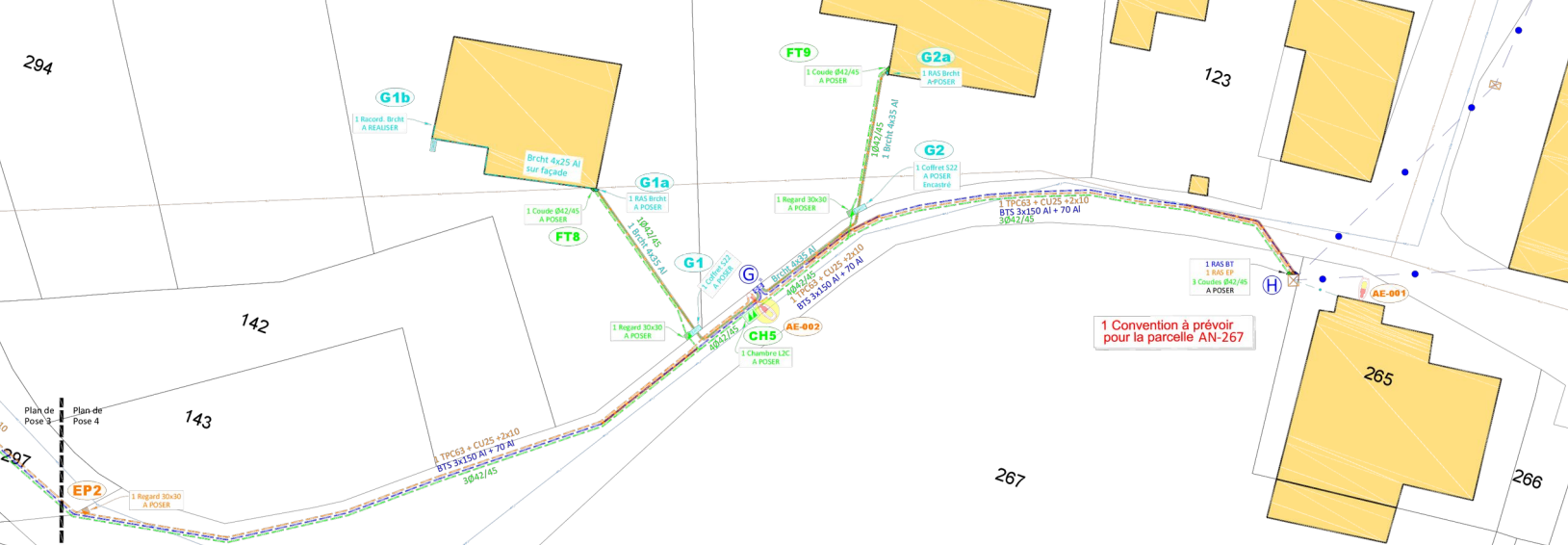
SUPPORTS EN POSE		SUPPORTS EXISTANTS		SUPPORTS A DEPOSER	
Support Béton	Béton	Bois Contrefranché	Béton	Bois Contrefranché	Béton
Support Bois	Bois	Bois Heubancé	Bois	Bois Heubancé	Bois
Béton jumelé	Consolde	Béton jumelé	Béton jumelé	Consolde	Consolde
Bois jumelé	Ancre	Bois jumelé	Ancre	Ancre	Ancre

ACCESSOIRES		Luminaires du Réseau Eclairage public :	
Coffret BT à poser	Coffret BT existant à déposer	T.J.	CA00
Bois Contrefranché	Bois Heubancé	Bois Contrefranché	Bois Heubancé
Bois Contrefranché	Bois Heubancé	Bois Contrefranché	Bois Heubancé
Bois Contrefranché	Bois Heubancé	Bois Contrefranché	Bois Heubancé

ELEMENT EXISTANT : REMBT 300		ELEMENT A POSER : REMBT 300		ELEMENT A DEPOSER : REMBT 300	
EXISTANT :	1 Module réseau 150	POSE :	1 Module réseau 150	DEPOSE :	1 Module réseau 150
	1 MALT		1 MALT		1 MALT

ELEMENT A POSER : REMBT 300		ELEMENT A POSER : Coffret de Branchement	
POSE :	1 Enveloppe REMBT 300	POSE :	1 Coffret de branchement
	1 Jeu de Barre - 6 plages		En saillie
	1 Module Réseau BT 150 de C		
	1 Module Réseau BT 150 vers H		
	1 Module BrcH Tri non-protégé vers G1		
	1 Module BrcH Tri non-protégé vers G2		
	1 MALT		

ELEMENT EXISTANT : Support	
Existant :	1 Support Béton
POSE :	1 RAS BT
	1 RAS EP
	1 RAS FT
	4 CDR/CT
	2 CES/CT
	3 Coudes Ø42/45



POSE EP : AE - 002
1 Lanterne LED à déterminer.
1 Mât Hauteur 6m
Ral à déterminer

POSE EP : AE - 004
1 Lanterne LED à déterminer.
1 Mât Hauteur 7m
Ral à déterminer

POSE EP : EP1/EP2
2 Regards 30x30
2 Boîte de dérivation

Attention le câble entre EP1 et EP2 est à dérouler lors du chantier

NOTA:
Le fond de plan est à titre Indicatif, il est issu de l'application cadastrale

TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN POSE														
Prix R.P.U.	Tranchée 490			Tranchée 500			Dérivage		Réseau		Fourreaux		R.P.	
Tronçon	Longueur Géographique	Tranchée 490	Surfaçage tranchée	MV Local réseau	Tranchée 500	Surfaçage tranchée	Dérivage	Réseau	Aérien	Fourreaux	Fourreaux	R.P.		
	490	491	492	500	501	502	503	511	420	402	531	720	724	740
A.B.B	39	38	37	37	35	35	35	35	2	18	18	18	18	18
C.A.D	35	5	1	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
C.A.H	62	61	60	60	62	64	68	68	68	68	68	68	68	68
C.A.G	139	72	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
G.B.H	47	47	46	46	47	5	4	5	5	5	5	5	5	5
I.B.R	291									306	10	10	10	10
Sous-Total	643	176	1	16	17	173	156	43	352	10	18	380	306	76

TABLEAU DE COMMUNICATION														
Prix R.P.U.	Tranchée 490			Tranchée 500			Fourreaux		R.P.		R.P.		R.P.	
Tronçon	Longueur Géographique	Tranchée 490	Surfaçage tranchée	MV Local réseau	Tranchée 500	Surfaçage tranchée	Fourreaux	Fourreaux	R.P.	Fourreaux	Fourreaux	R.P.		
	490	491	492	500	501	502	531	720	724	740	740	740	740	740
CH1 à CH2	34	8	2	8	5	5	5	3	202					
CH3 à CH4	66	2		8	5	5	5	3	390					
CH5 à CH6	134							3	402					
CH5 à H	48							3	344					
Sous-Total	282	10		8	5	5	5	12	846					

INDICE	MODIFICATION	DATE	NOUVEAU	DESIGNATION	APPRETEUR	DATE
F						
E						
D						
C						
B						
A	APS	03/05/2023	ALONZO P.	THISS J.		

FOLIO N°7/8

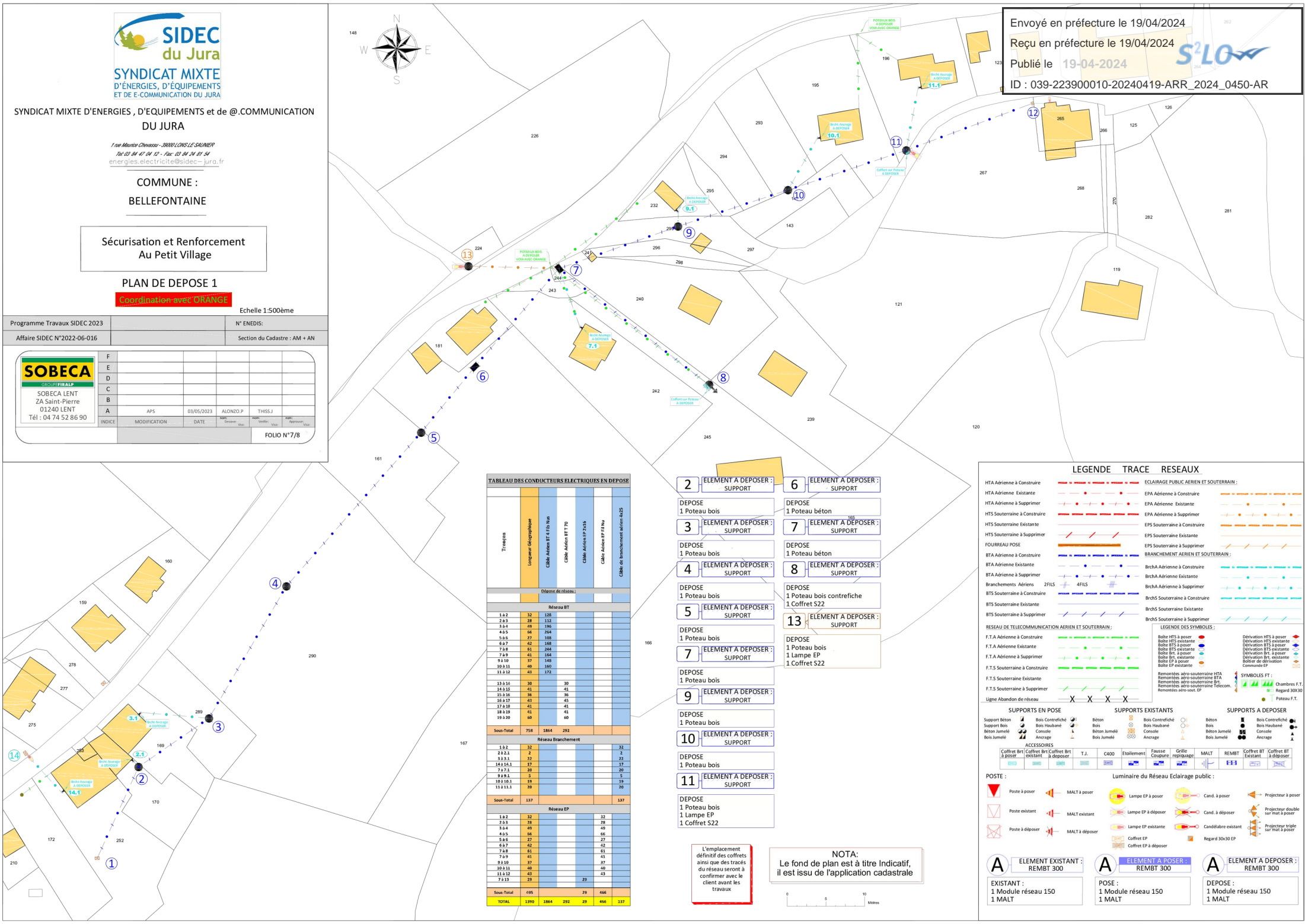
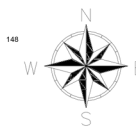


TABLEAU DES CONDUCTEURS ÉLECTRIQUES EN DEPOSE

Tronçon	Longueur géographique	Câbles Aériens BT 4/10 Nua				Câbles de branchement aériens 2x25
		Câble Aérien BT 70	Câble Aérien EP 2x16	Câble Aérien EP 16 Nua		
Réseau BT						
1.9.2	32	138				
2.9.3	28	133				
3.9.4	49	190				
4.9.5	66	268				
5.9.6	27	108				
6.9.7	42	168				
7.9.8	81	324				
8.9.9	41	164				
9.9.10	37	148				
10.9.11	40	160				
11.9.12	43	172				
12.9.13	30	120				
13.9.14	41	164				
14.9.15	36	144				
15.9.16	34	136				
16.9.17	43	172				
17.9.18	41	164				
18.9.19	41	164				
19.9.20	40	160				
Sous-Total	758	3064	292	25	466	337
Réseau Branchement						
1.9.2	32					32
2.9.3	2					2
3.9.4	32					32
4.9.5	37					37
5.9.6	20					20
6.9.7	5					5
7.9.8	18					18
8.9.9	20					20
9.9.10	20					20
10.9.11	20					20
Sous-Total	137					137
Réseau EP						
1.9.2	32					32
2.9.3	28					28
3.9.4	49					49
4.9.5	16					16
5.9.6	27					27
6.9.7	42					42
7.9.8	81					81
8.9.9	41					41
9.9.10	37					37
10.9.11	40					40
11.9.12	43					43
12.9.13	29					29
Sous-Total	495					495
TOTAL	1390	3064	292	25	466	337

- 2 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 3 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 4 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 5 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 6 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 7 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 8 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 9 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 10 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 11 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 12 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- 13 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT

L'emplacement définitif des coffrets ainsi que des tracés du réseau seront à confirmer avec le client avant les travaux

NOTA:
Le fond de plan est à titre Indicatif, il est issu de l'application cadastrale

LEGENDE TRACE RESEAU

ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN ET SOUTERRAIN :

- HTA Aérienne à Construire
- HTA Aérienne Existante
- HTA Aérienne à Supprimer
- HTS Souterraine à Construire
- HTS Souterraine Existante
- HTS Souterraine à Supprimer
- EPS Souterraine à Construire
- EPS Souterraine Existante
- EPS Souterraine à Supprimer

FOURREAU POSE

- BT Aérienne à Construire
- BT Aérienne Existante
- BT Aérienne à Supprimer
- Branchements Aériens 2F1L / 4F1L
- BTS Souterraine à Construire
- BTS Souterraine Existante
- BTS Souterraine à Supprimer
- BrcHs Souterraine à Construire
- BrcHs Souterraine Existante
- BrcHs Souterraine à Supprimer

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :

- F.T.A Aérienne à Construire
- F.T.A Aérienne Existante
- F.T.A Aérienne à Supprimer
- F.T.S Souterraine à Construire
- F.T.S Souterraine Existante
- F.T.S Souterraine à Supprimer
- Ligne Abandon de réseau

LEGENDE DES SYMBOLES :

- Bolte HTS à poser
- Bolte HTS existante
- Bolte BT à poser
- Bolte BT existante
- Bolte EP à poser
- Bolte EP existante
- Remontées aéro-souterraine HTA
- Remontées aéro-souterraine BT
- Remontées aéro-souterraine F.T.S
- Remontées aéro-sout EP
- Derivation HTS à poser
- Derivation HTS existante
- Derivation BT à poser
- Derivation BT existante
- Boitier de dérivation Commande EP
- SYMBOLES FT :
- Chambres F.T.
- Regard 30x30
- Poteau F.T.

SUPPORTS EN POSE

- Coffret BT à poser
- Coffret Brc à poser
- Coffret Brc existant
- Coffret BT existant
- Coffret BT à déposer

SUPPORTS EXISTANTS

- Béton
- Bois Contrefranché
- Bois Haubané
- Béton Jumelé
- Ancrage
- Bois Jumelé
- Bois Contrefranché
- Bois Haubané
- Béton Jumelé
- Bois Jumelé
- Bois Contrefranché
- Bois Haubané
- Béton Jumelé
- Ancrage

SUPPORTS A DEPOSER

- Béton
- Bois Contrefranché
- Bois Haubané
- Béton Jumelé
- Ancrage
- Bois Jumelé
- Bois Contrefranché
- Bois Haubané
- Béton Jumelé
- Ancrage

ACCESSOIRES

- T.J.
- CAOD
- Etoilement
- Fausse Coupure
- Grille reprise/age
- MALT
- REMBT
- Coffret BT existant
- Coffret BT à déposer

POSTE :

- Poste à poser
- Poste existant
- Poste à déposer
- MALT à poser
- MALT existant
- MALT à déposer
- Lampe EP à poser
- Lampe EP à déposer
- Lampe EP existante
- Cand à poser
- Cand à déposer
- Cand à déposer
- Projecteur à poser
- Projecteur double sur mat à poser
- Projecteur triple sur mat à poser
- Regard 30x30 EP

EXISTANT : 1 Module réseau 150, 1 MALT

POSE : 1 Module réseau 150, 1 MALT

DEPOSE : 1 Module réseau 150, 1 MALT

 SOBECA LENT ZA Saint-Pierre 01240 LENT Tél : 04 74 52 86 90	F									
	E									
	D									
	C									
	B									
A	APS	03/05/2023	ALONZO.P	THISS.J						
INDICE	MODIFICATION	DATE	NOUVEAU	VALIDE	DECEDE					

FOUO N°8/8

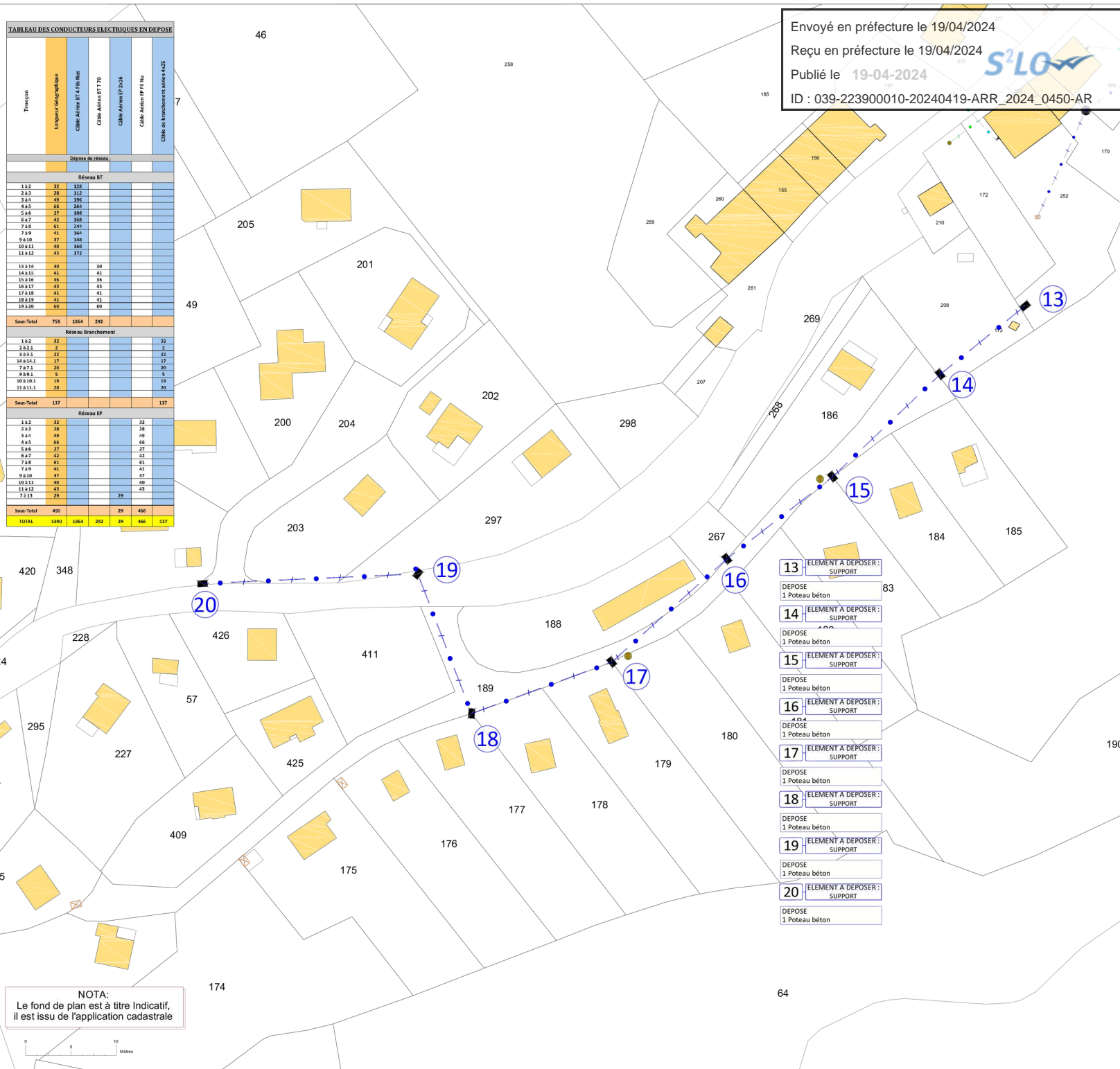
Dépose de réseau	
1.2	32
2.3	28
3.4	49
4.5	66
5.6	27
6.7	42
7.8	61
7.9	41
8.10	37
10.11	40
11.12	43
Sous-Total	758
Réseau Branchement	
1.2	32
2.3	2
3.4	27
4.5	17
5.6	20
6.7	5
7.8	19
8.9	19
9.10	20
10.11	19
11.12	20
Sous-Total	137
Réseau EP	
1.2	32
2.3	78
3.4	49
4.5	66
5.6	27
6.7	42
7.8	61
7.9	41
8.10	37
10.11	40
11.12	43
7.8.13	29
Sous-Total	493
TOTAL	1390

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :	
F.T.A Aérienne à Construire	Boîte HTS à poser
F.T.A Aérienne Existante	Boîte HTS existante
F.T.A Aérienne à Supprimer	Boîte HTS à poser
F.T.S Souterraine à Construire	Boîte EP existante
F.T.S Souterraine Existante	Boîte EP à poser
F.T.S Souterraine à Supprimer	Boîte EP existante
Ligne Abandon de réseau	Boîte EP existante

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :	
F.T.A Aérienne à Construire	Boîte HTS à poser
F.T.A Aérienne Existante	Boîte HTS existante
F.T.A Aérienne à Supprimer	Boîte HTS à poser
F.T.S Souterraine à Construire	Boîte EP existante
F.T.S Souterraine Existante	Boîte EP à poser
F.T.S Souterraine à Supprimer	Boîte EP existante
Ligne Abandon de réseau	Boîte EP existante

RESEAU DE TELECOMMUNICATION AERIEN ET SOUTERRAIN :	
F.T.A Aérienne à Construire	Boîte HTS à poser
F.T.A Aérienne Existante	Boîte HTS existante
F.T.A Aérienne à Supprimer	Boîte HTS à poser
F.T.S Souterraine à Construire	Boîte EP existante
F.T.S Souterraine Existante	Boîte EP à poser
F.T.S Souterraine à Supprimer	Boîte EP existante
Ligne Abandon de réseau	Boîte EP existante

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19-04-2024
ID : 039-223900010-20240419-ARR_2024_0450-AR



- 13 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 14 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 15 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 16 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 17 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 18 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 19 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton
- 20 ELEMENT A DEPOSER : SUPPORT
- DEPOSE 1 Poteau béton

NOTA:
Le fond de plan est à titre Indicatif,
il est issu de l'application cadastrale

A ELEMENT EXISTANT : REMBT 300	A ELEMENT A POSER : REMBT 300	A ELEMENT A DEPOSER : REMBT 300
EXISTANT : 1 Module réseau 150 1 MALT	POSE : 1 Module réseau 150 1 MALT	DEPOSE : 1 Module réseau 150 1 MALT